

Accompagner l'écriture des Projets d'établissement de l'Association Rey Leroux

*Proposition à retourner impérativement avant le 15/05/2021,
selon les modalités indiquées en fin de document à :*

*OPCO Santé
39 rue du Capitaine Maignan – CS 64436 –
35 044 RENNES CEDEX*

*marina.desrivieres@opco-sante.fr
bretagne@opco-sante.fr*

1. IDENTIFICATION DU COMMANDITAIRE

1.1. Présentation

L'OPCO Santé est l'Opérateur de Compétences du secteur privé de la santé, regroupant :

- Le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif,
- Le secteur de l'hospitalisation privée,
- Le secteur des services de santé au travail interentreprises,
- Le secteur du thermalisme.

L'OPCO Santé publie sur sa plateforme pour le compte d'un de ses adhérents : l'association Rey Leroux.

L'association Rey Leroux a été créée en 1908 dans le but de permettre à des jeunes de passer des vacances en dehors de la ville de Rennes.

Depuis plus de cent ans, les missions de l'association n'ont cessé d'évoluer. D'abord en centre médical comprenant des activités sanitaires de SSR pédiatrique (soins de suite et de réadaptation), puis en centre d'accueil pour adolescents en situation d'obésité. En parallèle, le secteur médico-social s'est développé, avec la création de services d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de handicap et polyhandicap moteur : EAM, IEM, EEAP, SESSAD.

Aujourd'hui, avec ses 114 ETP salariés, l'association Rey Leroux propose un accompagnement médico-social à des personnes en situation de handicap moteur.

1.2. Contexte du lancement de la prestation :

En 2019, jugeant l'activité de SSR inappropriée, l'ARS a retiré les agréments de l'association Rey Leroux pour les confier au CHU de Rennes et au CMP Beaulieu. Le secteur sanitaire était alors très lié aux activités médico-sociales au sein de l'association. Vincent Mousset, directeur de l'association, a pris ses fonctions en septembre 2019, dans un contexte de post-crise. Il a rapidement identifié la nécessité d'insuffler une culture sociale et médico-sociale aux équipes.

Depuis les événements de 2019, la situation financière et organisationnelle est en voie d'assainissement. Le climat social s'apaise mais reste fragile, un sentiment de perte de confiance et de repères prédomine.

Un des axes du CPOM qui vient d'être signé est de faire évoluer les pratiques vers une dynamique plus inclusive et décloisonnée pour fluidifier les parcours en appui sur le principe d'autodétermination et sur les acteurs de droit commun de notre territoire. L'objectif à fin 2022 est de fonctionner en dispositif, à savoir, transformer l'offre actuelle vers une offre d'accompagnement avec des modalités variées allant de la prestation en milieu ordinaire (PMO ex SESSAD) à l'internat ou hébergement en passant par l'accueil temporaire et l'accueil de jour qui peut être séquentiel. C'est une logique de plateforme de services, où la personne en situation de handicap pourra bénéficier rapidement d'un accompagnement au plus proche de ses besoins et de ses attentes.

2. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

2.1. Finalités :

Les projets d'établissement de l'association sont à réécrire en lien avec le CPOM. Le fonctionnement, très institutionnel, doit s'ouvrir vers un modèle plus inclusif.

Les actions attendues de la part du prestataire sont :

- un accompagnement à la rédaction des projets d'établissement,
- l'animation de groupes de travail interdisciplinaires
- un appui par des apports formatifs.

Le prestataire devra en outre accompagner l'association Rey Leroux dans :

- la mise en place d'un comité de pilotage,
- la réalisation des travaux préparatoires,
- la mise en place en place des groupes de travail,
- la rédaction des projets,
- la mise en place du comité de suivi,

- la présentation des projets aux équipes.

2.2. Architecture de la prestation :

2 projets d'établissement :

- secteur enfance en différenciant les modalités et en les articulant (IEM- EEAP - SESSAD),
- secteur adulte (EAM),

articulés autour d'une trame commune associative.

3. METHODE ET MODALITES D'ORGANISATION

Amplitude : La prestation démarrera à compter de septembre 2021 et s'achèvera en juin 2022.

Durée : 20 jours maximum, répartis en plusieurs sessions.

Nombre de participants :

- Plusieurs groupes de travail composés de petites groupes pluridisciplinaires de 10 à 12 personnes maximum, représentatifs de différents métiers ciblés selon les thématiques étudiées,
- Des groupes interdisciplinaires favorisant les vues croisées avec présence de personnes concernées ou de représentants (familles).
- Une équipe de cadrage composée de personnel de direction, et de professionnels des différents établissements ainsi que d'usagers ou représentants des personnes accompagnées.

Méthode :

L'association est ouverte à différentes méthodes, mais la volonté de la direction est d'associer un maximum d'acteurs internes à l'association, permettant d'avoir un échantillon représentatif, pour favoriser la compréhension des orientations stratégiques et des évolutions nécessaires dans le contexte actuel.

4. FINANCEMENT DE LA PRESTATION

L'appui à la réécriture des projets d'établissements fera l'objet d'une facturation adressée à l'association Rey Leroux.

Un devis détaillé sera signé entre le prestataire retenu et l'association Rey Leroux

Il précisera les dispositions financières, le nombre de séances, les supports proposés et la prestation de réécriture des projets d'établissement décrite dans l'appel d'offre, le lieu, le coût, et les intervenants.

5. SELECTION DES PRESTATAIRES

5.1. Dossier de candidature

Un candidat qui envisage de sous-traiter une partie des prestations doit le mentionner dans sa proposition et présenter son ou ses sous-traitants à la remise de son offre.

Le candidat explicite précisément la prestation proposée pour atteindre les exigences définies dans le présent cahier des charges.

Présentation du prestataire :

La présentation du prestataire devra comporter les éléments suivants :

- La raison sociale ;
- L'adresse complète ;
- Le numéro SIRET ;
- Le numéro de Déclaration d'Activité, le cas échéant ;
- L'effectif global de la structure ;
- L'expérience acquise dans des domaines similaires ;
- La couverture territoriale ;

- Les coordonnées d'un interlocuteur en charge du dossier.

Présentation de la proposition :

Le prestataire reformule sa propre compréhension du contexte et du dispositif à mettre en place.

Présentation du déroulement de la prestation :

Le prestataire précise le déroulement de la prestation notamment :

- Le programme détaillé de chaque séance ;
- Les conditions matérielles ;
- Les moyens et les méthodes pédagogiques utilisés ;
- Le calendrier de mise en œuvre ;
- Les supports utilisés.

Présentation de l'équipe d'intervention

Les moyens humains mis à disposition pour la réalisation de la prestation devront être présentés :

- Les nom/prénom et fonction de chaque intervenant ;
- Les profils et expériences professionnelles de chaque intervenant ;
- Les CV de chaque intervenant.

Présentation de la proposition financière

Le prestataire indique le coût de la prestation en tenant compte des dispositions du présent cahier des charges.

Le coût de la prestation ne devra pas dépasser 1000 € par jour.

5.2. Dépôt des candidatures et calendrier

Les dossiers de candidature devront être remis à la date définie soit le 14 mai 2021 au plus tard.

Ceux-ci seront adressés :

En deux exemplaires (dont un non relié) à : OPCO Santé/ Délégation Régionale Bretagne 39 rue du Capitaine Maignan CS 64436 35 044 RENNES CEDEX	En un exemplaire sous format électronique à : Marina DESRIVIERES marina.desrivieres@opco-sante.fr Et OPCO Santé Bretagne bretagne@opco-sante.fr
--	--

5.3. Sélection des candidatures

Les principaux critères d'appréciation des propositions seront les suivants :

1. La qualité générale de la proposition ;
2. Les références du prestataire dans le secteur et le domaine concerné ;
3. La qualification des intervenants ;
4. La conformité de la réponse au cahier des charges (compréhension de la demande et de la problématique, etc....) ;
5. La prise en compte des objectifs de l'action ;
6. Les méthodes proposées ;
7. Le séquençage ;
8. Le coût de la prestation ;
9. Le respect des pièces justificatives demandées.

La sélection de l'organisme sera effectuée par l'association porteuse du projet, sur étude des propositions écrites, complétée par une audition pour laquelle vous recevrez une convocation.

La date de l'audition sera fixée la première quinzaine de juin.